

Résolument
Humain



vers + d'avancements !!! Info ou Intox ?!

Qui doit-on encore croire dans cette course aux annonces que se livrent les syndicats majeurs, majoritaires ? Ils nous annoncent à grand renfort de « c'est nous qui avons obtenu ... » et « grâce à notre action ... une augmentation du nombre d'avancements dans le corps d'encadrement et d'application. Peut-être ... sauf qu'à la CFTC - POLICE, nous nous en tenons aux textes parus au Journal Officiel. Alors, au regard des arrêtés du 16 octobre 2012 et du 13 mai 2015, chacun pourra juger des effets d'annonces auxquels il nous faudrait encore croire !!!

ARRETE

Arrêté du 16 octobre 2012 fixant les taux de promotion dans le corps d'encadrement et d'application de la police nationale du ministère de l'intérieur pour les années 2013, 2014 et 2015

NOR: INTC1236312A



CORPS D'ENCADREMENT et d'application de la police nationale	TAUX APPLICABLE pour l'année 2013	TAUX APPLICABLE pour l'année 2014	TAUX APPLICABLE pour l'année 2015
Grade de brigadier	6,17 %	6,17 %	6,17 %
Grade de brigadier-chef	9,37 %	9,37 %	9,37 %
Grade de major	11,33 %	11,33 %	11,33 %

Et pour les années à venir, de belles et nombreuses promotions en perspective ...

ARRETE

Arrêté du 13 mai 2015 fixant les taux de promotion dans le corps d'encadrement et d'application de la police nationale du ministère de l'intérieur pour les années 2013, 2014 et 2015

NOR: INTC1236312A



CORPS D'ENCADREMENT et d'application de la police nationale	TAUX APPLICABLE pour l'année 2016	TAUX APPLICABLE pour l'année 2017	TAUX APPLICABLE pour l'année 2018
Grade de brigadier	5,80%	5,80%	5,80%
Grade de brigadier-chef	11,00 %	11,00 %	11,00 %
Grade de major	8,29 %	8,29 %	8,29 %

A vous de juger des promesses que certains continuent de nous distribuer.

NATIONAL

www.cftcpolice.fr